RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00229
Numéro SIREN : 818 232 993
Nom ou dénomination : ABEL TS

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2020 sous le numéro de dépôt 11749

ECL DIRECT

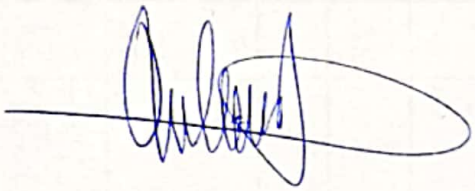
SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE COMPTABLE

SASU ABEL TS

42 rue Dionet

77240 VERT-SAINT-DENIS

« Certifiés conformes par la Présidence »



COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2019

ECL DIRECT

Société d'Expertise Comptable

ecldirect.fr

Scanné avec CamScanner

77240 VERT-SAINT-DENIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 15			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	35 936	11 350	24 586	13 176	11 410	86. 60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000	1 400	600	42. 86
	Total II	37 936	11 350	26 586	14 576	12 010	82. 40
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	19 290		19 290		19 290	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				9 034	9 034-	100. 00-
	Autres créances	3 458		3 458	10 821	7 364-	68. 05-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 055		2 055	15 489	13 434-	86. 73-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	4 720		4 720	1 238	3 482	281. 14
	Total III	29 523		29 523	36 583	7 060-	19. 30-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	67 459	11 350	56 109	51 159	4 950	9. 68

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 2 000
(3) Dont à plus d'un an

En Euros

ECL DIRECT

Scanné avec CamScanner

77240 VERT-SAINT-DENIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 15	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 500)	10 500	10 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 050	1 050		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	6 231-	4 240	10 471-	246. 97-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	238	10 471-	10 709	102. 27
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	5 557	5 319	238	4. 48
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	15 637	21 774	6 137-	28. 18-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	42	2 051	2 009-	97. 96-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 800	4 435	8 365	188. 63
	Dettes fiscales et sociales	22 073	15 560	6 513	41. 85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		2 020	2 020-	100. 00-
	Total IV	50 552	45 840	4 712	10. 28
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	56 109	51 159	4 950	9. 68
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	39 907	28 966		

En Euros

Scanné avec CamScanner

77240 VERT-SAINT-DENIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 15			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	392 484		392 484	383 527	8 957	2. 34
Chiffre d'affaires NET	392 484		392 484	383 527	8 957	2. 34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 167	1 167-	100. 00-
Autres produits			1	1	1-	40. 56-
Total des Produits d'exploitation (I)			392 485	384 695	7 790	2. 02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			332 759	375 554	42 795-	11. 40-
Impôts, taxes et versements assimilés			2 839	441	2 397	543. 41
Salaires et traitements			39 836	17 166	22 671	132. 07
Charges sociales			5 160	4 666	495	10. 60
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 689	2 054	7 635	371. 71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	1	1-	81. 51-
Total des Charges d'exploitation (II)			390 283	399 882	9 598-	2. 40-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 201	15 187-	17 388	114. 49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Scanné avec CamScanner

77240 VERT-SAINT-DENIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 15	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	505	309	196	63. 34
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	505	309	196	63. 34
2. Résultat financier (V-VI)	505-	309-	196-	63. 34-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 697	15 496-	17 193	110. 95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20	12 702	12 682-	99. 84-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 647	5 647-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	20	18 349	18 329-	99. 89-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	887	6 544	5 657-	86. 45-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	591	5 647	5 056-	89. 53-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 132	1 132-	100. 00-
Total VIII	1 478	13 324	11 846-	88. 90-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 458-	5 025	6 484-	129. 02-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	392 505	403 044	10 539-	2. 61-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	392 267	413 515	21 248-	5. 14-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	238	10 471-	10 709	102. 27
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	42 388	21 496		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

En Euros

Scanné avec CamScanner

ABEL TS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 500 euros
Siège social : 42 rue Dionet
77240 VERT-SAINT-DENIS
818 232 993 RCS MELUN

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente septembre,
à dix heures,

Monsieur Dext OULAI agissant en qualité d'associé unique et président de la société ABEL TS a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidence
- Pouvoirs pour formalités,

Il est en outre rappelé par le Président que la loi pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV). Cette mesure est entrée en vigueur pour les exercices clos depuis le 11 août 2018.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Scanné avec CamScanner

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 238 euros, de la manière suivante :

Un bénéfice de ..... 238 euros

Affecté intégralement au compte « report à nouveau » ..... 238 euros
Portant celui-ci à –5 993 euros

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 5 557 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des opérations ou conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Dext OULAI associé unique et Président détenant l'intégralité des voix, savoir :

- Conditions d'exécution de convention conclue au cours de l'exercice

NEANT

- Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Compte courant associé

Détail de la convention : Au 31 décembre 2019, le compte courant associé de Monsieur Dext OULAI était créditeur d'une somme de 42,00 euros. Ce compte courant associé n'est pas rémunéré.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique ratifie la rémunération perçue par son président Monsieur Dext OULAI au cours de l'exercice écoulé pour un montant de 2 532,00 euros. Outre le remboursement des frais de représentation, la société a pris en charge les charges sociales afférentes à cette rémunération d'un montant de 1 025,00 euros.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Scanné avec CamScanner

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

Monsieur Dext OULAI
Associé unique et Président

Scanné avec CamScanner